



Syndicat professionnel reconnu représentatif
par le Ministère des Solidarités et de la Santé



Communiqué de François Thimjo - 1er Vice-Président de la CNO

Le 16 mars 2020

La crise actuelle met en lumière d'une manière crue et évidente l'inadéquation totale de notre statut. En effet, n'étant ni des médicaux ni des paramédicaux, nous sommes restés totalement à l'écart du circuit de décisions et d'informations donnés aux professionnels de la santé. Il a fallu que chacun d'entre nous aille à la pêche aux infos, sollicite les autorités proches ou lointaines (ARS, ministère) sans obtenir de réponse alors que nous sommes la profession qui a le contact corporel le plus proche et reçoit le plus de patients en cabinet de première intention après les médecins (qui « touchent » moins le corps des patients)

Malgré cela nous sommes restés « à la porte », et nous devons saluer la prise de conscience et l'esprit de responsabilité de notre corps et de l'ensemble des organisations représentatives qui ont interpellé les pouvoirs publics et incité en informant les conseillers et confrères, les aidant ainsi à prendre les bonnes décisions.

Pour autant l'absence ahurissante de l'inclusion des ostéopathes dans la chaîne de décisions et des professions concernées pointe d'une manière douloureuse l'anachronisme, l'inadaptation totale, voire l'inanité de notre statut... En effet il ne s'agit plus ici de querelles d'ordre sémantique ou corporatistes, mais bien de la santé, de la sécurité de notre population, c'est une exigence de tout gouvernement d'assumer cette sécurité !

Ainsi on voit avec regret tant la situation est sérieuse comme est incompréhensible, dangereux et irresponsable le fait de ne pas traiter et considérer les ostéopathes comme des professionnels de santé à part entière !

Nous le disons à la Chambre depuis plus de dix ans, c'est un de nos combats majeurs et fait partie de notre colonne vertébrale de revendications !

C'est lors de crises comme celles que nous vivons que l'on s'aperçoit de l'absurdité de notre statut actuel, à tel point que le ministre de tutelle semble ignorer l'existence des 33 000 ostéopathes de France qui sont confrontés à la situation.

Il nous faudra, une fois la crise passée, nous appuyer tous, dans l'unité, pour enfin sortir de ce no man's land, sur les leçons de cette situation qui éclaire encore une fois de manière criarde ce qui est aujourd'hui une erreur historique, une anomalie grave dont les pouvoirs publics, mais pas eux seulement, portent la responsabilité.

Ainsi la Chambre Nationale des Ostéopathes, syndicat représentatif, sera à l'origine d'une concertation avec les pouvoirs publics et les autres organisations professionnelles représentatives, afin de déboucher rapidement sur une modification de notre statut, notamment pour faire avancer le rôle de prévention qui nous incombe dans les textes, et qui est un enjeu pour les temps à venir.

Le ministère de la santé et des solidarités sera sollicité dès que la situation le permettra, afin qu'une large table ronde incluant tous les acteurs concernés se tienne rapidement pour déboucher sur l'intégration effective des ostéopathes dans le système de santé, ce qui s'avère nécessaire et pleinement justifié, comme une évidence, dans les jours que nous vivons.